

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 MARS 2025

Le Conseil municipal approuve le compte rendu du 28 janvier 2025

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Considérant que Mme Chloé AUTRET, Directrice de l'école, n'a pas répondu favorablement à la demande de présentation du projet de voyage devant le conseil municipal tel que sollicité lors du conseil municipal du 28 janvier,

Considérant qu'il subsiste des questions sur ce voyage et que la Directrice n'est pas présente pour y répondre,

Considérant que des frais de matériel sont à provisionner et engager en 2025 concernant l'école,

DECIDE qu'une subvention sera accordée pour le voyage scolaire 2025 à l'île Tudy à raison de 30 euros par enfant présent au séjour,

CHARGE Mme le Maire d'informer la Directrice de l'école de cette décision,

PREVOIT la dépense au budget communal.

VALIDE la convention d'utilisation des missions du Centre de gestion 56 pour 2025/2026

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention et tout document s'y rattachant.

Le Maire, Myriam CHENAIS